

PETR PAYS TOLOSAN
Procès-verbal du Conseil Syndical du 20 février 2019
18h30 Salle du Lauragais – BOULOC

Votants :

CCHT : Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Patrice LAGORCE, Gilles MARTIN, Pierre SANCHEZ, Yvan GONZALEZ, Jacques LAMARQUE

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 12/02/2019

Membres présents : 31
Pouvoirs : 2

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine GEIL-GOMEZ, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrick CATALA, Claude MARIN

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Patrick PLICQUE, Philippe SEILLES, Brigitte GALY

CCF : Francis BERGON, Ghislaine CABESSUT, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Geneviève LE CHARPENTIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA : Isabelle GAYRAUD

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC à Guy NAVLET

PREAMBULE

Le Président remercie Madame le Maire de Bouloc d'accueillir le Conseil Syndical dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance.

Monsieur Patrick PAPILLAULT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Installation du Conseil Syndical

Le Conseil Syndical, régulièrement réuni le 28 novembre 2018, a délibéré à l'unanimité sur deux modifications statutaires portant sur le périmètre et sur la représentativité de ses EPCI membres au Conseil Syndical du PETR Pays Tolosan. Dans un second temps, conformément à l'article L.5741-1 du CGCT, ces modifications ont été approuvées par l'unanimité de ses membres. Monsieur le Préfet a pris un arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2019 approuvant les nouveaux statuts du PETR Pays Tolosan.

Il convient d'installer le nouveau Conseil Syndical.

Le Président présente les nouveaux délégués :

EPCI	Titulaire	Suppléant
CCVA	Jean Luc SALIERES	Isabelle GAYRAUD
CCF	Ghislaine CABESSUT	Denis BRUN
CCCB	Gérard GUERCI	Jean Gervais SOURZAC
C3G	Patrick PLICQUE	Christian GALINIER

Conformément à cette modification statutaire, un renouvellement complet des délégués a été nécessaire pour la CC des Hauts Tolosans :

Titulaires	Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENÇON, Jean-Claude ESPIE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Gilles MARTIN, Sébastien NOËL, Pierre SANCHEZ
Suppléants	Colette BEGUE, Daniel CADAMURO, Yvan GONZALEZ, Jacques LAMARQUE, Laurent ZANETTI

Le Président rappelle que tout délégué suppléant peut remplacer tout délégué titulaire de son EPCI, sans avoir besoin de pouvoir (suppléance de liste), il suffit qu'il soit présent en début de conseil syndical pour siéger et délibérer en lieu et place du titulaire absent.

Seul un délégué titulaire peut donner un pouvoir à un autre délégué titulaire du conseil syndical.

3. Election du 4eme Vice-Président

La modification statutaire portant sur la représentation des EPCI membres entraine pour la Communauté de communes des Hauts Tolosans (CCHT), une diminution du nombre de ses délégués au Conseil Syndical et la perte de mandat du Vice-Président issu de cet EPCI, et cela, même s'il est réélu en qualité de délégué. Il convient donc d'élire un Vice-Président pour remplacer le 4eme Vice-Président, Monsieur Roland CLEMENÇON, à bulletin secret et à la majorité absolue (articles L.2122-1, L.2122-4, 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président rappelle la composition actuelle du Bureau :

- 1^{er} Vice-Président : Thierry SAVIGNY
- 2^{ème} Vice-Président : Guy NAVLET
- 3^{ème} Vice-Président : Daniel DUPUY
- 4^{ème} Vice-Président : Roland CLEMENÇON
- 5^{ème} Vice-Président : Daniel CALAS
- 6^{ème} Vice-Président : Joël CAMART

Il demande aux candidats de se déclarer pour pourvoir le siège de 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur Roland CLEMENÇON déclare sa candidature.

L'élection se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue. Thierry SAVIGNY prend la présidence du bureau de vote et organise le vote à bulletin secret. Le secrétaire, désigné en début de séance, Monsieur Patrick PAPILLAULT est chargé de suivre le bon déroulement des opérations : signature des délégués avant le vote et dépouillement.

1^{er} tour

Résultats : Votants : 33. Nuls : 0. Blancs : 0. Exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Après dépouillement, Monsieur Roland CLEMENÇON obtient : 32 voix pour, 1 voix contre.

Monsieur Roland CLEMENÇON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème Vice-Président et est immédiatement installé.

Adopté à la majorité.

4. Désignation des représentants de la CCHT au Groupe d'Action Locale

Suite à la modification statutaire du 28 novembre 2018, il convient de désigner les représentants de la CCHT au Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan (GAL).

La délibération n°16-17 en date du 16 janvier 2016 déterminait que le GAL est composé d'un collège d'élus de 13 membres titulaires et 13 membres suppléants désignés parmi les membres titulaires du Conseil Syndical, soit deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour chacun des six EPCI le constituant, en sus du Président, membre de droit, et de sa suppléante.

Le Président propose au Conseil Syndical de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la CCHT qui représenteront cet EPCI au GAL.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Roland CLEMENCON	Patrice LAGORCE
Gilles MARTIN	Nicolas ALARCON

Adopté à l'unanimité.

5. Désignation des représentants de la CCHT à l'Assemblée des Territoires

Le Président rappelle que la Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a initié une organisation spécifique au travers de l'Assemblée des Territoires de la Région. Elle est composée de 158 membres élus désignés par les territoires de projets tels le PETR Pays Tolosan, avec une parité homme - femme. Il s'agit d'une démarche inédite ancrée sur la réalité des territoires et la coopération.

Trois missions lui sont confiées :

- Concertation : formuler des recommandations sur les grandes décisions et réflexions du Conseil Régional (Schémas : SRDE2I, SRADDET ...)
- Capitalisation et transfert : être un lieu d'échanges d'expériences et d'enrichissement des pratiques et mise en réseau,
- Expérimentation et Innovation : pour que le Conseil Régional puisse tester sur des territoires pilotes un nouveau dispositif, ou que les collectivités puissent réinventer la façon de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques)

Le Conseil Syndical, lors de sa délibération n°16/41 en date du 28 septembre 2016, avait désigné 4 titulaires et 4 suppléants, en respectant la parité homme-femme, ainsi qu'une représentation des bassins vécus :

- C3G-CCCB- CCF-CCVA : deux titulaires, deux suppléant(e)s
- CCSG-4C : deux titulaires, deux suppléant(e)s

CCSG-4C	C3G-CCCB- CCF-CCVA
Madame Chantal AYGAT (titulaire)	Madame Colette SOLOMIAC (titulaire)
Madame Marie-Laure BAVIERE (suppléante)	Madame Sabine GEIL-GOMEZ (suppléante)
Monsieur Roland CLEMENÇON (titulaire)	Monsieur Didier CUJIVES (titulaire)
Monsieur Denis DULONG (suppléant)	Monsieur Jean-Marc DUMOULIN (suppléant)

Le Président propose au Conseil Syndical de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la communauté de communes des Hauts Tolosans en respectant la parité homme-femme pour représenter le bassin de vie Cadours-Grenade à l'Assemblée des Territoires.

CCHT
Madame Chantal AYGAT (titulaire)
Madame Marie-Laure BAVIERE (suppléante)
Monsieur Roland CLEMENÇON (titulaire)
Monsieur Serge BAGUR (suppléant)

Adopté à l'unanimité.

6. Approbation du compte rendu du Conseil Syndical n°16 – 28 novembre 2018

Il est demandé aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 28 novembre 2018, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Adopté à l'unanimité

7. Compte de Gestion - Compte Administratif 2018

Conformément au Code des Collectivités Territoriales le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit, selon le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121- 31, être voté préalablement au compte administratif.

7.1.Compte de Gestion 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Et,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

- Que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

L'approbation du compte de gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2018 est soumise au vote du Conseil Syndical.

Adopté à l'unanimité

7.2. Compte Administratif 2018

Le Président se retire, Monsieur Thierry SAVIGNY, prend la présidence de la séance. Il présente le Compte Administratif 2018.

		CA 2018
FONCTIONNEMENT		
Ch. 011	TOTAL CHARGES CARACT. GENER.	76 828.54
Ch. 012	FRAIS DE PERSONNEL	133 122.88
Ch. 022	Dépenses imprévues	0.00
Ch. 023	Virement à la section investissement	0.00
Ch. 65	Charges de gestion	14 990.34
	Dotation amortissements	2 284.00
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCT.		227 225.76
002	Excédent antérieur	17 267.20
Ch. 13	Atténuation de charges	5 241.00
Ch. 74	Dotations subventions	245 152.67
TOTAL GENERAL RECETTES FONCT.		267 660.87
RESULTAT FONCTIONNEMENT		40 435.11

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un excédent à la section de fonctionnement de **23 167.91 €** portant le résultat de clôture de l'exercice 2018 à un excédent cumulé de **40 435.11 €**.

		CA 2018
INVESTISSEMENT		
	report	920.05
Ch. 20	Immobilisation incorporelles	0.00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 106.17
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVEST.		2 026.22
001	Excédent d'investis. Reporté C/C	
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	920.05
Ch. 40	Amortissements	2 284.00
TOTAL GENERAL RECETTES INVEST.		3 204.05
RESULTAT INVESTISSEMENT		1 177.83

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un excédent **1 177.83 €** à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement étant positifs, il est proposé de se dispenser de délibération d'affectation des résultats, qui seront reportés automatiquement.

Adopté à l'unanimité

8. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

La loi NOTRe introduit le Rapport d'Orientation Budgétaire (cf. Annexe 8) qui constitue la première étape de la procédure budgétaire, base du Débat d'Orientation Budgétaire et conditionne le vote du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit présenter les orientations générales du budget de l'exercice 2019.

Il permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement du PETR. Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire et doit être acté par délibération.

Le Président rappelle que le PETR Pays Tolosan, lors de sa création, s'était engagé à ne pas augmenter la participation de ses EPCI membres. Il informe les membres du Conseil Syndical, que les actions PETR Pays Tolosan sont éligibles aux fonds croisés de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, ceci expliquant que le Budget Prévisionnel 2019 soit en hausse avec une participation stable et inchangée.

Il est proposé pour 2019 :

⇒ La **reconduction** de la participation de **1.00 euro** par habitant pour l'année **2019**.

BUDGET PREVISIONNEL 2019					
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
Ch. 011	TOTAL CHARGES CARACT. GENER.	354 670,00 €	REPORT	0,00 €	
Ch. 012	FRAIS DE PERSONNEL	180 670,00 €	Ch. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00 €
Ch. 022	DEPENSES IMPREVUES	2 069,94 €	Ch. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 300,00 €
Ch. 023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	6 122,17 €	TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 500,00 €
Ch. 65	CHARGES DE GESTION	16 800,00 €	001	EXCEDENT D'INVESTIS. REPORTE C/C	1 177,83 €
	DOTATION AMORTISSEMENT	3 200,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	6 122,17 €
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		563 532,11 €	1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR	40 435,11 €	Ch. 40	AMORTISSEMENTS	3 200,00 €
Ch. 013	ATTENUATION DE CHARGE	0,00 €	TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 500,00 €
Ch. 74	DOTATIONS SUBVENTION	523 097,00 €			
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		563 532,11 €			

Le programme d'actions pour 2019 :

ACTION 1 : Mutualisation du site agrégateur Jobijoba

Daniel DUPUY présente l'action : Jobijoba est un moteur de recherche développé sur le principe des agrégateurs ; ce métamoteur couvre et intègre des centaines de sites d'emploi. Actuellement, les

communautés de communes du Frontonnais, des Coteaux du Girou et de Val'Aïgo se sont équipées de cette plateforme d'emploi. Le montant de cette action est de 27 018.36 € TTC avec un engagement de deux années.

L'aide du dispositif Leader permettra d'avoir un coût ramené à 0.12€ par habitant, soit un autofinancement de **14 050 €**.

ACTION 2 : Etude sur l'impact économique du tourisme en Pays Tolosan

Thierry SAVIGNY présente l'action : en 2012, une étude avait été menée sur l'impact économique du tourisme sur notre territoire intitulée « Le tourisme en Pays Tolosan, quels enjeux ? Quel projet ? ». Les conclusions avaient été surprenantes car jusqu'alors ignorées : 166 000 entrées dans les sites de visites (patrimoine et loisirs), 240 emplois salariés concernant 164 établissements et 14 000 000 € de recettes liées aux dépenses directes et indirectes de la fréquentation touristique sur le territoire.

Il est proposé d'actualiser cette étude pour apprécier l'évolution du poids de l'économie touristique, d'identifier les nouveaux acteurs, ainsi que de conforter ou réorienter la stratégie touristique du Pays Tolosan.

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **16 000 €**.

ACTION 3 : Outils de communication mutualisés

Thierry SAVIGNY présente l'action. Un travail de rédaction avec les techniciens des EPCI membres a permis l'actualisation et l'impression de la carte touristique en 2018. Une seconde étape était de réaliser des outils de communication mutualisés (dépliants, flyer, cartes, topoguide...).

Ces actions sont éligibles à des subventions de l'Europe si elles portent sur l'ensemble du territoire du PETR et/ ou sont communes à plusieurs EPCI Membres (coopération entre territoires GAL)

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **19 200 €**.

ACTION 4 : Coopération « Pépites du Sud-Ouest – de Vins en Découvertes »

La coopération est obligatoire dans le cadre du dispositif Leader. Le GAL Pays Tolosan s'est associé avec quatre GAL intéressés par une coopération sur la thématique de l'œnotourisme. Elle se décompose en **deux grands volets, l'action commune** déployée sur tous les GAL de la coopération et des **actions locales** spécifiques à chacun des GAL. Le chef de file de cette coopération est le GAL Midi Quercy.

La coopération « **Pépites du Sud-Ouest – de Vins en Découvertes** » s'articulera sur ces deux axes :

- **l'action commune** à tous les GAL : qualification de l'offre œnotouristique, communication et promotion événementielle de l'offre œnotouristique et diversification de l'offre. Les actions communes seront menées sous la responsabilité de l'ADT 82, en partenariat avec les CDT 47, ADT 46 et le CDT 31. La responsabilité technique est confiée à l'ADT 82.

Cette action estimée à **36 000 €** est **entièrement financée** par la mesure 19.3 du dispositif Leader.

-les **actions locales** proposées par et pour le GAL Pays Tolosan :

1. « Chemin de la vigne » : brique spécifique complétant l'application CAP PAYS TOLOSAN : 30 000 €
2. Un événement culturel itinérant avec un thème lié à la vigne ou le vin : 26 000 €
3. Réalisation d'un guide du routard mutualisé entre les 5 GAL : 51 000 €
4. Réalisation d'un sentier pédagogique de lecture de paysage viticole : 20 500 €

⇒ **Action locale 1 : Le chemin de la vigne (TNC)**

Guy NAVLET rappelle que l'expérimentation Territoire Numérique et Connecté (TNC) a été votée à l'unanimité par le Conseil Syndical du 25 novembre 2016. Il Cette expérimentation a pour objectif de présenter et valoriser les acteurs économiques (producteurs et acteurs du tourisme) de notre territoire sous la forme d'une application numérique disponible sur smartphone et tablette.

Le projet « le chemin de la vigne » est une opération complémentaire à l'application « CAP PAYS TOLOSAN ». Dans le cadre de la coopération sur la thématique de l'œnotourisme, il est prévu le développement d'une brique spécifique : la création d'un chemin de randonnée équipé de balises qui permettront de découvrir le paysage modelé par la vigne, la faune et flore spécifiques au vignoble, les petits patrimoines et la médiation culturelle sur le vin...

Cette action peut être développée dans chaque EPCI à partir du moment où il y a convergence avec le thème de la vigne et du vin.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 30 000 € TTC. Ce montant comprend le développement, l'alimentation de l'application, la communication ainsi que la maintenance et l'hébergement. L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **6 000 €**.

⇒ **Action locale 2 : Projet culturel en Pays Tolosan**

Thierry SAVIGNY présente l'action : devant les difficultés rencontrées par les acteurs culturels pour accéder à des financements, notamment du dispositif LEADER, il est proposé de réaliser un projet culturel de territoire sur le thème de la vigne et du vin.

Le PETR Pays Tolosan propose, via un appel à projet, de réaliser une programmation culturelle itinérante portée par nos acteurs culturels dans le cadre de cette coopération (5 200 € par EPCI). L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **8 200 €**.

⇒ **Action locale 3 : Réalisation d'un guide du routard**

Thierry SAVIGNY présente l'action : il a été proposé la mutualisation d'un guide du routard « les pépites viticoles du Sud-Ouest » sur les 5 GAL coopérants. Cette édition permettra, par l'entrée vignoble, de promouvoir tout le territoire de chaque GAL, de référencer plus d'informations et de le mettre à disposition du public sur un territoire plus étendu (distribution effectuée par tous les OT des 5 GAL), ainsi que de négocier une baisse du coût de la prestation. Elle permettra de proposer aux touristes des itinéraires oenotouristiques et de les fidéliser en les faisant circuler sur nos territoires. L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **20 400 €**.

⇒ **Action locale 4 : Réalisation d'un sentier pédagogique de lecture de paysage viticole**

Thierry SAVIGNY présente l'action : la création d'un sentier pédagogique d'interprétation du paysage modelé par la vigne est proposée. Ce parcours en milieu naturel permet aux visiteurs (habitants, excursionnistes et touristes) de découvrir les milieux traversés avec une signalétique adaptée (faune, flore, points de vue...). L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **8 200 €**.

ACTION 5 : Performance énergétique des bâtiments publics en Pays Tolosan

Joël CAMART présente l'action : le dispositif de Conseiller en Energie Partagé consiste en la mutualisation d'une compétence et d'une expertise énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille suffisante pour embaucher un technicien spécialisé. C'est aussi l'occasion de mutualiser des moyens, partager des réflexions, engager des actions collectives entre plusieurs collectivités et mettre en avant les bonnes pratiques.

Il accompagne ainsi la collectivité (élus et services) dans la définition d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, en vue de réduire les consommations et dépenses énergétiques et ainsi de limiter son empreinte carbone. Ce travail nécessite l'établissement d'un état des lieux et d'un suivi dans le temps, des consommations et dépenses énergétiques. Cette première phase se concrétise par des préconisations allant de travaux légers à des projets plus importants et complexes (réhabilitation globale de bâtiments, exploitation et maintenance des installations de chaufferie, etc.).

Sur l'ensemble de ces actions, le CEP accompagne la collectivité dans ses réflexions, et notamment dans ses besoins de prestataires extérieurs (aide à la rédaction de cahier des charges, à l'analyse des offres et des préconisations, évaluation a posteriori des économies générées, etc.).

Le coût d'un CEP est estimé à 35 000.00 € sur une année complète. Le recrutement pouvant être effectif à compter de juin 2019, le montant estimatif du recrutement serait de 20 420.00 €.

Madame Nathalie GONTHIEZ de l'ADEME présente les missions du CEP et le dispositif d'accompagnement.

Gilles MARTIN informe le PETR Pays Tolosan des avancées concernant la mise en œuvre du PCAET piloté par le SCOT NT. Il fait remonter un besoin non pourvu aujourd'hui identifié dans les PCAET des quatre EPCI : l'accompagnement de la rénovation énergétique du parc privé. Il demande s'il ne serait pas pertinent de recruter un profil qui répondrait à cette problématique. Le recrutement d'un CEP dédié aux bâtiments publics est envisagé dans les PCAET. Il pose la question de savoir s'il est possible de recruter plusieurs CEP, sur le PETR et sur le SCOT ?

Joël CAMART répond qu'il ne peut y avoir qu'un seul CEP aidé financièrement par l'ADEME et que ce dispositif ne couvre que les bâtiments publics.

Le Président expose que le recrutement d'un CEP favorisera une dynamique de rénovation qui, par ricochet, aura des répercussions sur le parc privé, au travers notamment d'une sensibilisation des équipes techniques des communes et des élus par le CEP.

Joël CAMART signale que le périmètre de travail du CEP serait plus étendu sur le territoire du PETR avec l'intégration des communes de la CCCB. Un appel à candidature serait effectué annuellement, pour couvrir les besoins d'une dizaine de collectivités ayant un patrimoine communal conséquent, ainsi que quelques collectivités ayant un parc plus modeste, et ce, sur les trois années de la convention passée avec l'ADEME.

Le Président met en avant la complémentarité entre l'Espace Info Energie (EIE) et le CEP ainsi que la réactivité possible du PETR sur ce recrutement, qui pourrait être effectif en juin 2019. Le SCOT NT a prévu d'agir à l'horizon 2020, avec des échéances électorales, municipales et intercommunales, qui peuvent retarder ou ajourner ce recrutement.

Ghislaine CABESSUT informe les membres du Conseil Syndical de l'avenir incertain de l'EIE et des PRE : la compétence a été transférée à la Région avec comme conséquence immédiate le désengagement financier de l'Etat.

Joël CAMART rappelle le plan de financement du poste et l'aide de l'ADEME.

L'ADEME finance ce poste forfaitairement :

- CEP : 24 000 €/an sur 3 ans
- Petits équipements : 5 000 € maxi pour les 3 années
- Communication : 5 000 € maxi pour les 3 années

Le PETR prendrait en charge la totalité du coût de ce recrutement sans demander de participation financière aux EPCI et/ou communes candidates pour l'intervention du CEP sur les bâtiments publics. L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **4 084 €** en 2019 (proratisé sur 7 mois).

9. Délibération : présentation du Débat D'Orientation Budgétaire 2019

Le Conseil Syndical doit prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 lui a bien été présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il doit être acté par délibération.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est approuvé à l'unanimité

Le Conseil Syndical acte à l'unanimité la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

10. Délibération : Indemnités de conseil du receveur

Conformément au texte de l'arrêté du 15 novembre 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques, les activités de la Trésorerie de Balma ont été transférées à la Trésorerie de L'Union au 1er janvier 2019. Le PETR Pays Tolosan ne dépend donc plus de la trésorerie de Balma, mais de la trésorerie de L'Union. Il convient de délibérer à nouveau pour l'attribution d'indemnités au receveur chargé du suivi du PETR Pays Tolosan.

Il est proposé de délibérer pour :

- 1- Demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable telles que définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- 2- Accorder l'indemnité au taux maximal, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 ;
- 3- Accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant maximal.
- 4- Attribuer ces indemnités au receveur du PETR Pays Tolosan.

5- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

(Ne prennent pas part au vote : 0 Voix contre : 5 Abstention : 3 Pour : 25)

AFFAIRES GENERALES

11. Délibération : demande de subvention pour l'animation du dispositif Leader 2019

Le Président indique qu'il convient de délibérer pour déposer la demande de subvention du programme Leader au titre de l'animation et des frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale (mesure 19.4) pour l'année 2019.

Cette mise en œuvre s'appuie sur une animation et une gestion dédiée, il s'agit en effet d'assurer une animation et une communication permettant l'émergence de dynamiques territoriales, mais également d'assurer un suivi technique et financier indispensable à la bonne utilisation des fonds communautaires.

L'aide sera calculée au prorata des dépenses concernant les dépenses éligibles, qui comprennent les dépenses immatérielles (notamment des études, salaires, déplacement, restauration, hébergement) et des dépenses matérielles (notamment l'acquisition de petit matériel, support de communication...) nécessaires à son bon fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- 1- La demande d'aide, calculée au prorata des dépenses éligibles retenues, au titre de la mesure 19.4 sur l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEADER pour l'année 2019
- 2- De mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

12. Demande de subvention au titre de l'ingénierie à la Région Occitanie - année 2019

Le Président demande au Conseil Syndical de délibérer pour la demande d'une aide financière auprès de la Région Occitanie au titre de l'animation territoriale (année 2019).

L'aide régionale, pour l'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux, est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat et du programme Leader
- Une part péréquation déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen par habitant et de la densité des territoires

Le PETR sera amené à :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 et la coordination financière notamment avec le programme Leader, le Contrat de Ruralité et les aides du département de la Haute-Garonne,
- Mettre en œuvre les politiques répondant aux priorités régionales
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats Territoriaux 2018-2021)
- Développer les coopérations interterritoriales (notamment en lien avec l'Assemblée des Territoires)

L'aide de la Région porte sur les dépenses de personnel, les études et AMO spécifiques. Son soutien à l'ingénierie est d'autant plus important que la participation des EPCI membres évolue pour atteindre 1.50 € par habitant. L'aide minimale de la Région Occitanie est fixée à 30 000,00 euros.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Déposer une demande d'aide pour l'année 2019 au titre de l'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

13. Délibération : demande d'aide financière pour le fonctionnement au Conseil Départemental de la Haute-Garonne – année 2019

Le Président demande au Conseil Syndical de délibérer pour la demande d'une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a décidé d'apporter un soutien aux territoires de projet. Ce soutien sera formalisé par une convention qui précise les modalités de l'appui sur deux axes :

- Participation aux charges liées à la réalisation du programme de travail du PETR : 25 000 € pour 2019,
- Appui de l'ingénierie pour l'accompagnement des porteurs de projet et la coordination financière entre les contractualisations : Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée, Contrat de Ruralité, Programme Leader, Appels à Projet, Appels à Manifestation d'Intérêt...

Il est proposé au Conseil Syndical de :

- Approuver la demande d'aide à hauteur de 25 000 euros au Conseil Départemental au titre de l'accompagnement du PETR Pays Tolosan pour l'année 2018,
- Mandater le Président à signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier

Adopté à l'unanimité

14. Délibération : demande d'aide financière auprès du dispositif Leader pour l'action Jobijoba – année 2019

Daniel DUPUY demande au conseil syndical de statuer sur une demande d'aide auprès du dispositif LEADER pour l'action Jobijoba. Cette action se déploie sur les deux années 2018-2019. Le projet JobiJoba est estimé à 27 018.36 euros avec un autofinancement minimal de 20 %. Il est éligible à l'axe 2, Action 2A, Mesure 5.1.2 « Innover sur le tout numérique ».

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Déposer une demande d'aide au dispositif LEADER,
- 2- Prendre acte que le montant de cette opération est estimé à 27 018.36 euros, dont une part d'autofinancement minimale de 20 %.

-3 - Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

15. Délibération : Demande d'aide pour le projet Territoire Numérique et Connecté au titre du dispositif LEADER - année 2019

Guy NAVLET rappelle que l'expérimentation « Territoire Numérique et Connecté : Cap Pays Tolosan » est une application en cours de déploiement, qu'elle sera opérationnelle avant le début de cette saison touristique. Pour compléter son déploiement, il est prévu de développer une « brique » spécifique : la création d'un itinéraire de randonnée équipé de balises qui permettront en points précis de découvrir des paysages modelés par la viticulture, la faune ou la flore spécifique au vignoble, le petit patrimoine rural classé ou non protégé : « le chemin de la vigne »

Cette opération est estimée à 30 000,00€ TTC et comprend le développement, et l'alimentation de l'application, la communication, ainsi que la maintenance et l'hébergement. Ce projet est éligible aux subventions LEADER au titre de l'AXE 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux - Action N°3B – Coopération.

Cette expérimentation est également éligible, pour la deuxième année, aux aides de l'Etat ainsi qu'à la Dotation Expérimentation-Innovation de la Région Occitanie.

L'autofinancement minimal prévisionnel est de 20 %.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

-1- Le dépôt d'une demande d'aide Leader au taux le plus haut au titre de l'expérimentation Territoire Numérique et Connecté

-3- Le mandat du Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

16. Délibération : Demande d'aide pour le projet Territoire Numérique et Connecté auprès de l'Etat - année 2019

Guy NAVLET propose au Conseil Syndical de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité et rappelle que cette expérimentation est inscrite dans les fiches-actions du programme LEADER. Pour compléter son déploiement, il est prévu de développer une « brique »

spécifique : la création d'un itinéraire de randonnée équipé de balises qui permettront en points précis de découvrir des paysages modelés par la viticulture, la faune ou la flore spécifique au vignoble, le petit patrimoine rural classé ou non protégé : « le chemin de la vigne ».

Cette opération est estimée à 30 000,00€ TTC et comprend le développement, et l'alimentation de l'application, la communication, ainsi que la maintenance et l'hébergement.

Il est rappelé que cette application a retenu toute l'attention de l'Etat en 2018, qu'elle a été accompagnée d'une aide financière et qu'il est convenu de le solliciter à nouveau pour le déploiement de cette brique supplémentaire.

Cette expérimentation est également éligible, pour la deuxième année, aux aides de Leader ainsi qu'à la Dotation Expérimentation-Innovation de la Région Occitanie.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- 1- Le dépôt d'une demande d'aide auprès de l'Etat au taux le plus haut au titre de l'expérimentation « Territoire Numérique et Connecté »,
- 2- Demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2019 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan,
- 2- De mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

17. Délibération : Demande d'aide pour le projet Territoire Numérique et Connecté auprès de la Région Occitanie au titre de la Dotation Innovation-Expérimentation année 2019

Guy NAVLET propose au Conseil Syndical de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie au titre de la dotation Innovation Expérimentation – année 2019.

Pour compléter son déploiement, il est prévu de développer une « brique » spécifique : la création d'un itinéraire de randonnée équipé de balises qui permettront en points précis de découvrir des paysages modelés par la viticulture, la faune ou la flore spécifique au vignoble, le petit patrimoine rural classé ou non protégé : « le chemin de la vigne ».

Cette opération est estimée à 30 000,00€ TTC et comprend le développement, et l'alimentation de l'application, la communication, ainsi que la maintenance et l'hébergement.

Il est rappelé que cette application a retenu toute l'attention de la Région en 2018, qu'elle a été accompagnée d'une aide financière au titre de la dotation pour l'innovation et l'Expérimentation et qu'il est convenu de le solliciter à nouveau pour le déploiement de cette brique supplémentaire.

Cette expérimentation est également éligible aux aides de l'Etat et de Leader ainsi qu'à la Dotation Expérimentation-Innovation de la Région Occitanie.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- 1- Le dépôt d'une demande d'aide pour le complément de déploiement du « Territoire Numérique et Connecté » auprès de la Région Occitanie au titre de la dotation à l'Innovation – Expérimentation,
- 2- Demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2019 du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée du PETR Pays Tolosan,
- 2- De mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

18. Questions diverses

Le prochain Conseil Syndical se déroulera le mardi 26 mars 2019 à 18h30, salle Joseph Bon à Merville.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h50.

Le Président



Didier CUJIVES